



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2026

Concernant l'octroi d'un crédit pour une pré-étude de valorisation des parcelles N°s 48, 50, 252 et 350

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le Plan général d'affectation (PGA), entré en vigueur en 2018, fixe le cadre de développement de l'aménagement de notre commune. Dans ce contexte, il apparaît aujourd'hui important de ne pas attendre une éventuelle demande du Canton de revoir notre PGA (qui est valable 15 à 20 ans) pour engager une réflexion sur la valorisation de ces parcelles communales. En effet, il existe un risque de déclassement de ces terrains, si la Commune ne les valorise pas sous ce PGA.

Pour mémoire, un projet de valorisation avait été étudié en 2021. Celui-ci n'avait pas été retenu par le Conseil général, notamment avec la demande prioritaire de développer les infrastructures communales et d'accompagner l'arrivée de nombreux nouveaux habitants. Depuis lors, ces objectifs ont été atteints : la commune a su adapter ses infrastructures et absorber cette croissance démographique. Dans cette continuité, la Municipalité a acquis en 2024 la parcelle N°350 avec la volonté affirmée de renforcer le potentiel de valorisation du secteur.

Aujourd'hui, il apparaît que le moment est opportun pour relancer une réflexion globale sur ces parcelles, avec un double objectif :

- valoriser le patrimoine communal,
- générer de nouvelles ressources financières, complémentaires aux recettes fiscales, afin de soutenir le développement de la vie villageoise.

LE PROJET

La Municipalité propose de repartir sur de nouvelles bases (« faire table rase ») et d'engager une pré-étude complète de valorisation des parcelles N°s 48, 50, 252 et 350.

Dans ce cadre :

- un mandataire spécialisé a été identifié pour accompagner la commune tout au long du processus, jusqu'à une éventuelle validation par le Conseil pour faire le choix économique le plus opportun pour notre commune,
- un concours d'architecture sur invitation sera organisé avec 4 bureaux afin de garantir des propositions de qualité,
- différentes analyses techniques seront menées en parallèle (géomètre, énergie/chauffage).

Cette démarche permettra d'obtenir une vision claire, structurée et argumentée des possibilités de développement, avant toute décision d'investissement plus importante.

COÛTS DE LA PRÉ-ÉTUDE

Les coûts liés à cette démarche sont estimés comme suit :

- Mandataire : CHF 10'000.–
- Concours d'architecture (4 bureaux) : CHF 15'000.–
- Travaux de géomètre : CHF 5'000.–
- Étude de solutions de chauffage : CHF 5'000.–

Sous-total : CHF 35'000.–

Une réserve pour imprévus est prévue afin de garantir la flexibilité nécessaire :

- Divers et imprévus : CHF 15'000.–

TOTAL GÉNÉRAL : CHF 50'000.– TTC

FINANCEMENT

La Municipalité propose de financer cette pré-étude par les disponibilités du ménage communal.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 3/2026
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder un crédit de **CHF 50'000.– TTC** pour la réalisation d'une pré-étude de valorisation des parcelles nos 48, 50, 252 et 350
- d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur le ménage communal

Adopté par la Municipalité dans sa séance 20 avril 2026.

Le Syndic

Michel Siegrist

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire

Mireille Hofer